



Héritage succession au portugal

Par **cdflich**, le **05/07/2008** à **23:11**

BonjourrnrnMes grands-parents ont habité pendant 15 ans au Portugal dans l'espoir d'obtenir un héritage qui revenait entièrement à ma grand-mère. Il y a beaucoup d'argent, des maisons ainsi que des hôtels. Le premier avocat qu'ils ont pris au Portugal a corrompu beaucoup de personnes et fait des menaces, ainsi que de faux documents afin d'obtenir la totalité de l'héritage. Mes grands-parents ont tenté beaucoup de choses mais ils ne sont pas parvenu au bout, ils n'ont même pas réussi à obtenir la sentence d'un procès qu'ils auraient dû avoir il y a 6 ans. Les avocats se desistaient l'un après l'autre. Ils tentaient un dernier recours, auprès du gouvernement portugais si j'ai bien compris lorsque mon grand-père deceda il y a un mois. Ma grand-mère qui est naturalisée portugaise mais qui ne parle pas la langue, revint en France pour vendre sa maison et s'installer dans une maison de retraite.rnPouvez-vous me dire s'il est encore possible d'obtenir cet héritage? Faut-il prendre un avocat international?

Par **Visiteur**, le **06/07/2008** à **00:29**

C'est un cas bien délicat pour un forum d'amateurs...car les règles des successions y sont sans doute différentes.rnrnVotre Grand Mère était-elle réservataire?, existait-il un testament authentique (seul reconnu au portugal)?

Par **cdflich**, le **07/07/2008** à **17:47**

BonjourrnrnOui il y a bien un testament authentique sur lequel il n'y a que le nom de ma grand-mère. Et ma grand-mère s'est fait naturalisée portugaise. En fait j'aimerais savoir si ma grand-

mère peut prendre un avocat en France qui s'occupera du dossier, car elle ne peut plus se déplacer jusqu'au Portugal.rnrnMerci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **07/07/2008 à 21:03**

On connaît des affaires célèbres où les avocats (Collard, Vergès) sont intervenus à l'étranger, sur le p^lan européen, il existe aussi des règles nouvelles. Je ne m'avancerai donc pas et vous conseille de solliciter l'ordre ou le barreau départemental pour qu'il vous indique plus précisément les choses.

Par **fafa13007**, le **21/06/2009 à 22:42**

ils ont habité 15 ans au Portugal et naturalisée portugaise et ne parle pas la langue??? mais ui bien sur on y croit fort a ton histoire !!! rnrnPS: vai te la foder grande puta que te pariu

Par **Marion2**, le **21/06/2009 à 23:08**

[fluo]/[fluo][citation]PS: vai te la foder grande puta que te pariu rnrn[/citation]rnrnBRAVO fafa !!! J'ignorai que sur un forum juridique il pouvait y avoir des individus aussi vulgaires !!! rnrn[fluo]L A M E N T A B L E[/fluo]

Par **Patricia**, le **22/06/2009 à 18:23**

Pour fafa :rnrnFaire remonter un message de juillet 2008 avec ces grossièretés, vous n'avezrnrn vraiment pas grand chose à faire pour occuper vos journées...rnNous nous dispensons de votre commentaire désobligeant et sans intérêt.rnrnPlutôt que de surfer sur les sites juridiques, surfez donc sur les sites d'orthographe...rnIls vous seront certainement plus bénéfiques !!!rnrn-----rnrnPour cdfch :rnrnBien libre à vous de continuer à vous exprimer, que cet intrus ne vous empêche pas de continuer...rn nous avons la main pour supprimer ses messages...